

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : IOR 41/002/2009

ÉFAI

8 janvier 2009

Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU doit aider les civils pris dans le conflit de Gaza

Amnesty International demande à tous les membres du Conseil des droits de l'homme de l'ONU de parler d'une seule voix pour exiger l'arrêt immédiat des attaques contre les civils et des autres violations graves du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire perpétrées dans le cadre du conflit de Gaza. Le Conseil tient le 9 janvier une session extraordinaire consacrée à cette crise.

Le Conseil doit demander l'adoption de mesures concrètes afin de mettre un terme à la catastrophe humanitaire à laquelle on assiste à Gaza et de soulager les souffrances d'environ un million et demi de personnes qui sont prises au piège et exposées à un inacceptable danger. Il doit également exiger l'arrêt des tirs de roquettes menés sans discrimination et qui mettent en péril la vie des civils dans le sud d'Israël.

Le Conseil doit exiger que toutes les parties au conflit en cours – Israël, le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens – cessent immédiatement toutes les attaques illégales contre les civils et toutes les autres violations graves du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire.

Le Conseil doit appeler à l'adoption immédiate d'une trêve humanitaire afin de permettre au moins que l'aide la plus élémentaire atteigne les civils qui en ont cruellement besoin, que les blessés soient évacués et soignés, que les morts soient enterrés, que les employés d'organisations humanitaires puissent travailler sans danger et que les civils aient la possibilité de chercher refuge dans un lieu sûr. La décision d'Israël de suspendre ses bombardements trois heures par jour est gravement insuffisante et n'apporte guère de répit aux civils de Gaza. Cette mesure a été prise le 7 janvier, au lendemain du pilonnage d'une école de l'ONU qui a provoqué la mort d'une quarantaine de Palestiniens.

Le Conseil doit demander à Israël de permettre aux membres des organisations de défense des droits humains, aux travailleurs humanitaires et aux journalistes de pouvoir accéder immédiatement et sans restriction à Gaza où, hormis durant quelques courtes périodes, ils n'ont pu se rendre depuis le début du mois de novembre. Leur présence est nécessaire de toute urgence pour évaluer de manière indépendante les besoins humanitaires et informer l'opinion publique sur ce qui se passe sur le terrain, en particulier sur les violations du droit international.

On trouve tous les jours de nouveaux éléments montrant la possible existence de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Le Conseil doit prendre en considération ces éléments et faire usage de son autorité pour réclamer qu'une enquête exhaustive, indépendante et impartiale soit menée sans délai et que les responsables présumés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves du droit international soient amenés à rendre des comptes. Le Conseil doit peser pour qu'une telle enquête soit lancée sans tarder et soit confiée à un organe composé d'experts dont l'intégrité est reconnue et disposant de l'expérience nécessaire. Ces spécialistes doivent bénéficier des moyens suffisants et se tenir prêts à se rendre dans les zones de conflit dès que les conditions en matière de sécurité le permettront.

Les États doivent également être disposés à ouvrir le cas échéant des poursuites pénales sur ces crimes et déférer les affaires à leurs tribunaux lorsque les éléments de preuve le justifient.

Le Conseil doit par ailleurs demander avec force que les observateurs internationaux envoyés sur place dans le cadre des initiatives pour résoudre le conflit soient pleinement mandatés pour enquêter sur toutes

les violations du droit international relatif aux droits humains ou du droit international humanitaire par l'une ou l'autre des parties au conflit et faire état de leurs observations. Il doit s'engager à prendre les mesures nécessaires si de telles violations sont signalées.

Complément d'information

Un million et demi de personnes sont prises au piège à Gaza, l'un des territoires les plus densément peuplés de la planète. Elles sont exposées aux tirs d'artillerie et autres bombardements incessants de l'armée israélienne, aux prises avec les combattants palestiniens. Plus de 670 Palestiniens ont été tués durant les douze premiers jours de l'offensive israélienne contre Gaza. Un grand nombre de civils, notamment des dizaines d'enfants, figurent parmi les victimes. Quelque 3 000 Palestiniens, parmi lesquels beaucoup d'enfant aussi, ont été blessés. Les frappes aériennes de l'armée d'Israël ont détruit des infrastructures de base. L'alimentation et l'eau potable manquent ; les hôpitaux sont débordés devant l'afflux de victimes et n'ont plus suffisamment de médicaments.

Des groupes armés palestiniens continuent de tirer des roquettes de manière indiscriminée dans le sud d'Israël. Ces attaques ont provoqué ces douze derniers jours la mort de quatre Israéliens, dont trois civils, et fait des blessés parmi la population civile.

FIN